



Mairie de CORCELLES-LÈS-CITEAUX

Compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le vendredi 26 janvier 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, lieu habituel de ses séances, à 20 h sous la présidence du Maire, Pierre GALTIE.

Étaient présents : MM. P. GALTIE, Maire - L. MILLE, 1^{er} adjoint - D. BERGERET, 2^{ème} adjoint – Mme C. ESCALIER, 3^{ème} adjoint - Mmes A. DONZEL, C. GENELOT, F. MASSON - MM. S. CORTINOVIS, H. PETIT, D. TRIART, F. BOULANGER, B. RENARD, P.DEDIEU

Étaient excusés : J.FONTAINE procuration à P.GALTIE, S. BONIN

Le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

☉ Recensement : Le chiffre officiel du dernier recensement est parvenu en mairie. Il est de 824 habitants pour la commune de Corcelles-lès-Cîteaux.

Le prochain recensement pour notre commune est prévu en 2020.

☉ La direction des finances publiques nous signifie la fermeture de la trésorerie de Gevrey-Chambertin. Les bureaux de cette dernière sont transférés à la trésorerie de Nuits-Saint-Georges.

☉ Suite aux créations des nouvelles communautés de communes, le conseil doit délibérer pour autoriser le SICECO à élargir ses compétences au sein de ces dernières. Le conseil délibère à l'unanimité pour autoriser le SICECO à étendre son champ d'actions.

☉ Suite à notre demande auprès du conseil départemental concernant la rénovation de la bande de roulement de la RD996, ce dernier nous a répondu par courrier que dans l'immédiat, seul un entretien serait réalisé et que par la suite, une étude plus approfondie serait effectuée pour déterminer la provenance des fissures de l'enrobé.

☉ Réflexion sur la plate-forme de broyage : La nouvelle communauté de communes ne souhaite plus prendre en charge la totalité des coûts afférents au broyage des déchets de taille de haies déposés sur la plate-forme. La répartition des coûts serait de 750€ pour la communauté de communes et de 1500€ pour la commune. Il n'est pas concevable que les habitants de la commune payent deux fois un service de traitement des

déchets. Par conséquent, la plate-forme de broyage sera fermée jusqu'à nouvel ordre.

☉ Le premier PACS a été enregistré en mairie ce vendredi à 18h30.

2. TRAVAUX

☉ La réflexion sur les travaux liés à l'opération « éco village » se poursuit. Suite à la réunion du 8 janvier, le cabinet Sistem architecture nous présentera le dossier APS final pour la rénovation de l'ancienne grange située à devant la mairie le lundi 29 janvier à 18 heures.

☉ Les mâts d'éclairage du lotissement des ramures ont enfin été raccordés. Les riverains peuvent maintenant bénéficier de l'éclairage public comme tous les Corcellois.

☉ 400 kilos d'enrobé à froid ont été déposés sur les routes de la commune par notre employé communal pour résorber les trous causés par l'hiver.

☉ Plusieurs tuiles de l'école et du vestiaire ont été remplacées suite à l'épisode de vent que nous avons connu début janvier. Afin d'éviter que les tuiles de rives ne s'envolent à chaque gros coup de vent, un devis va être demandé pour réaliser des bardages ou poser des tuiles de rives sur ces toitures.

☉ Le chauffe-eau de la salle des fêtes a été remplacé par l'entreprise Chenillot. L'installation est maintenant conforme pour une salle accueillant du public.

☉ La demande de résorption de fils nus sur la route de Seurre a été acceptée par le Siceco.



Les fils seront remplacés en 2018. Le coût de ces travaux est entièrement pris en charge par le Siceco.

3. REFLEXION SUR LES TRAVAUX 2018

- Poursuite de la mise en conformité des structures communales pour l'accessibilité des personnes handicapées
- Finalisation des travaux de sécurisation sur la RD25
- Poursuite de l'opération "éco village" avec un début de travaux pour le 1^{er} semestre 2018
- Finalisation de l'îlot du carrefour à l'entrée du village.
- Vidéoprojecteur SAUM + écran
- Sanitaire SAUM
- Achat du terrain du futur cimetière
- Etude restauration église
- Achat bac à fleurs pour remplacer la haie qui a été enlevée au bout du chemin de fer.
- Plateforme de rangement aux locaux techniques

4. FINANCES

➤ Le conseil doit prendre une délibération pour avoir la possibilité d'engager, sur le budget 2018, si besoin, 25% du montant investi en 2017. Cette délibération, prise à l'unanimité, nous permettra d'honorer les factures d'investissement arrivant en mairie avant le vote du budget au mois de mars.

5. PERSONNEL

- Daniel, notre employé communal, va faire valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année. Un poste d'agent d'entretien va être ouvert sur la commune pour anticiper son remplacement.
- Marion, qui s'occupe de la location de la salle des fêtes, termine son contrat à la fin du mois de juillet. Une nouvelle personne devra être embauchée pour la remplacer, peut-être un ou une étudiante.

6. POINT SUR LES REUNIONS

- Réunion de la Commission Communale d'Aide Sociale le 9 janvier.
La demande d'aide pour une personne résidant dans la commune a été acceptée.

- La visite et la distribution des paniers de fin d'année sont maintenant terminées. Ce sont 18 colis simples et 12 paniers doubles qui ont été distribués aux aînés pour les fêtes.
- Le conseil délibère à l'unanimité pour autoriser le maire à signer les demandes d'aides proposées par la CCAS.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY - CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES

- Compte-rendu du conseil communautaire du 19 décembre:
Le sujet principal de ce conseil était le vote par les conseillers pour la prise ou non de compétences eau. Cette dernière est maintenant compétence de la communauté de communes.
- Une harmonisation des tarifs concernant le ramassage des ordures ménagères a été votée. Le ramassage des bacs jaunes continuera à être effectué en porte à porte pour l'ancienne communauté de communes du sud dijonnais. Le coût des petits bacs des ordures ménagères sera réévalué pour être au même niveau de prix sur toute la communauté de communes.
- Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 30 Janvier.

8. AFFAIRES DIVERSES

- Point sur le bulletin municipal : le bulletin va bientôt partir chez l'imprimeur.
- Les travaux concernant le haut débit se poursuivent. La totalité de la fibre optique devrait être livrée mi-janvier et la mise en place de cette dernière devraient débuter rapidement.
- La collecte des restos du cœur aura lieu le samedi 27 janvier à l'endroit habituel.
- Réflexion sur l'entretien des trottoirs par les riverains suite à l'interdiction pour la commune d'utiliser des produits désherbants



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.
Prochain Conseil Municipal : vendredi 02 mars 2018 à 20h00.

INFORMATIONS MUNICIPALES JANVIER 2018

Le secrétariat de mairie est ouvert au public, en présence d'un élu :

Les lundis de 16h30 à 18h00
& les vendredis de 16h30 à 19h00

*En cas de besoin, il est possible de prendre rendez-vous avec un élu en dehors des permanences d'ouverture au public : pour cela il suffit de téléphoner directement au **03 80 36 69 53** ou d'envoyer un message électronique à : mairie.corcelleslesciteaux@orange.fr*

CALENDRIER COMMUNAL INDICATIF 2018

QUI	QUAND	QUOI
MAIRIE	27 janvier	Collecte resto du cœur
DETENT'CLUB	18 février	Thé dansant
ESPERANCE	10 mars	Loto
EFS	29 mai	Don du sang

OFFRES D'EMPLOIS

Suite au prochain départ en retraite de notre employé communal, la mairie recherche un nouvel employé pour remplacer Daniel. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez faire parvenir votre candidature en mairie **jusqu'au 16 mars 2018**.

Pour gérer la remise des clés et l'état des lieux lors de la location de la salle des fêtes, la commune recherche une personne disponible les vendredis et dimanches soirs. La charge de travail représente 3 heures par semaine.

Ce poste conviendrait parfaitement à un ou une étudiante.

Le poste est disponible à partir du 1^{er} août 2018.

Vous pouvez faire parvenir votre candidature en mairie.



PLATEFORME DE BROYAGE

Suite au refus de la nouvelle communauté de communes de prendre en charge les coûts de fonctionnement de la plateforme de broyage, cette dernière restera fermée jusqu'à nouvel ordre. Les déchets de taille devront être déposés à la déchetterie de Saulon-la-chapelle.

ENVIRONNEMENT



Un point sur le désherbage :

Depuis le 1er Janvier 2017, les produits phytosanitaires sont interdits dans les collectivités ce qui n'est pas sans poser des problèmes pour entretenir les trottoirs.

Comme vous avez pu le remarquer les trottoirs se salissent assez vite.

Nous avons à disposition :

- des produits de bio contrôles (acide pélargonique) qui engendrent un coût beaucoup plus élevé qu'auparavant et avec une efficacité moindre,
- le brûlage au gaz,
- la binette.

Nous pouvons déjà remercier les riverains qui entretiennent les trottoirs devant leur propriété.

Nous invitons tous ceux qui le peuvent à faire de même.